



# Compatibilité climatique

## Caisse de pension de Lucerne LUPK

### Caractérisation

Avec un volume d'investissement d'environ CHF 9 milliards, la Caisse de pension du canton de Lucerne se place environ au 30ème rang des caisses de pension suisses.

### Politique en matière de durabilité/ESG

La LUPK, qui est membre de l'Ethos Engagement Pool Switzerland depuis 2008, travaille sur le thème de la durabilité depuis plus de dix ans et s'est engagé depuis avril 2019 dans une politique de développement durable systématique, conformément à ses règles de placement et à l'application cohérente des 10 principes du UN Global Compact. Des principes éthiques ainsi que des considérations de risques financiers ont conduit à la décision d'intégrer les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) et climatiques dans le processus d'investissement. D'une part, des critères négatifs sont observés, c'est-à-dire que les entreprises qui violent systématiquement les droits de l'homme, causent de graves dommages à l'environnement ou réalisent une part importante de leurs ventes dans les industries de la défense, du tabac ou nucléaire sont exclues.

La LUPK a reçu la certification ESG du prestataire de services CSSP/yourSRI en juin 2020 à la suite de l'examen ESG des portefeuilles d'actions et d'obligations. Ses titres sont nettement plus durables que la référence du marché mondial. Le portefeuille de la LUPK a obtenu une note ESG de 7,0 (note A) sur une échelle de 0 à 10, ce qui se compare favorablement au benchmark du marché avec une note de 6,3 (note A).

En effet, la motivation est également financière : la gestion ESG de la LUPK „n'est pas seulement basée sur des principes nobles, elle doit avant tout assurer les pensions des générations futures.“ et „

pour les seules considérations de risque, il est donc logique d'intégrer des critères de durabilité dans le processus d'investissement.“ Les frais supplémentaires annuels de 12 CHF par personne assurée sont raisonnables et judicieusement utilisés. La LUPK part du principe qu'en tenant compte des critères ESG dans le processus d'investissement, il est possible d'obtenir au moins un rendement normal sur le marché.

### Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Avec la nouvelle politique de développement durable, la LUPK s'engage également en faveur d'une véritable stratégie climatique et d'une prise en compte des risques climatiques dans son devoir fiduciaire.

Afin d'exprimer l'importance des risques climatiques, elle a intégré la stratégie climatique dans le règlement de placement 2020.

### Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Situation octobre 2020: La LUPK gère déjà plus de la moitié de ses actions étrangères en utilisant des approches "Best-in-Class" de durabilité. Les investissements principaux des classes d'actifs "Actions mondiales", "Actions nord-américaines" et – depuis mai 2020 – "Actions européennes" obéissent tous à la méthodologie de l'indice MSCI ESG Leaders. Cela réduit l'intensité en CO2 des investissements correspondants et augmente leur rating ESG moyen. La classe d'actifs „Emerging Markets Equities“ est gérée selon une approche

durable qui exclut les 15 pour cent d'entreprises les plus mauvaises selon les critères ESG et réduit l'intensité en CO2 d'au moins 30 pour cent.

Dans la classe d'actifs „Emerging market bonds“ (stratégie d'investissement passive), elle a obtenu de son gestionnaire d'actifs qu'il exclue de l'univers d'investissement les six entreprises ayant l'intensité CO2 (= émissions CO2 en tonnes par million de chiffre d'affaires) la plus importante.

Le nouveau réglement de placement 2020 stipule que les investissements directs dans les producteurs de charbone sont exclus, que la vente d'actions et d'obligations individuelles des entreprises charbonnières (investissements individuels détenus directement ou via des mandats actifs) doit être effectuée et que des efforts doivent être faits pour s'assurer que les fournisseurs d'indices excluent autant que possible les entreprises charbonnières.

Dans le cadre des infrastructures qui font partie des placements alternatifs, elle investit également dans la production d'énergies renouvelables (parcs éoliens, centrales solaires, chaufferies au bois, centrales de cogénération et centrales hydroélectriques) via des placements collectifs.

Depuis mars 2021, la LUPK, conjointement avec l'Aargauische Pensionskasse (APK), la CPM Migros, la BVK du canton de Zurich et la Pensionskasse Kanton Solothurn (PKSO), investit plus de 600 millions de francs dans des installations d'infrastructure dans le domaine des énergies renouvelables, selon son communiqué. Grâce à la "Avadis Clean Energy Infrastructure", des investissements seront réalisés non seulement dans des installations de production d'énergie telles que des parcs éoliens ou des parcs solaires, mais aussi dans des infrastructures d'approvisionnement et dans des installations visant à accroître l'efficacité énergétique.

En juin 2021, la LUPK a publié une nouvelle stratégie de durabilité pour les investissements immobiliers directs. La LUPK considère ses biens immobiliers comme des investissements de capitaux à long terme qui sont gérés et développés de manière durable tout au long de leur cycle de vie. Elle s'est fixé pour objectif que son portefeuille immobilier émette un minimum – si possible net zéro – d'émissions de CO2 en 2050. Elle a effectué une analyse comme point de départ. Il en ressort que son portefeuille immobilier émet actuellement 24

kg de CO2/m2 de surface de référence énergétique SRE. Elle veut parvenir à une réduction de 37 % pour atteindre 15 kg de CO2/m2 EBF d'ici 2030.

---

#### Commentaire de l'Alliance climatique

- Avec 24 kg de CO2/m2 SRE, la LUPK se situe dans le cinquième des caisses de pension participantes les plus intensives en CO2 si l'on considère les résultats du test de compatibilité climatique de l'OFEV en matière d'immobilier (en allemand, figure 11, page 18).
- Ses objectifs de réduction sont d'autant plus ambitieux et positifs qu'ils visent à atteindre – si cela est techniquement possible – des émissions CO2 net-zéro en 2050.
- Avec 15 kg de CO2/m2 SRE, elle aurait atteint en 2030 la valeur médiane actuelle des caisses de pension participant au test de l'OFEV.

Lors de la construction de nouveaux projets, LUPK s'efforce toujours de respecter le standard Minergie (Label). Selon le lieu d'implantation, on distingue entre Minergie-P pour les sites A et Minergie pour les sites B et C. Dans des cas exceptionnels, les exigences minimales de la LUPK correspondent au standard Minergie sans certification.

Dans le cas de rénovations complètes, LUPK s'efforce toujours de se rapprocher du standard Minergie avec un certificat CECB. Les certifications Minergie pour les rénovations complètes ne sont effectuées que dans des cas individuels.

Pour l'entretien et l'exploitation des propriétés, le LUPK s'appuie sur des mesures d'économie de ressources adaptées au cycle de la propriété. Il s'agit notamment de l'optimisation opérationnelle, de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de l'installation de systèmes photovoltaïques, de la sensibilisation des locataires, de l'installation d'équipements permettant d'économiser l'eau, etc.

#### Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse est membre de Swiss Sustainable Finance, de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du nouvel ETHOS Engagement Pool International.

#### Engagement efficace pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que nouveau membre de l'ETHOS Engagement Pool International, elle participe en particulier au programme d'engagement pluriannuel en cours depuis juin 2018, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la LUPK est aussi devenue participante active de la Climate Action 100+, des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de “travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s’assurer qu’elles minimisent et publient les risques, et qu’elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique ... Les caisses de pension qui se regroupent dans l’ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon le rapport d’activité 2020, via Ethos en tant que “Participant” à l’initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d’une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d’engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l’intégration d’une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l’alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d’une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l’objectif climatique de 2°C de l’Accord de Paris sur le climat.

Enfin, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l’objectif de 1,5°C fixé par l’Accord de Paris sur le climat.

#### Mesure de l’empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

En janvier 2019, l’intensité en CO2 des placements en actions et en obligations de la LUPK était déjà inférieure de 30 % à celle des indices de référence mondiaux pour chaque classe d’actifs (c’est-à-dire la moyenne mondiale de la classe d’actifs respective, à savoir l’indice MSCI ACWI World ex

Switzerland et ex Emerging Markets pour les actions de pays développés et l’indice MSCI Emerging Markets pour les actions de marchés émergents). Cette analyse a été réalisée et certifiée par la société externe CSSP. CSSP base ses analyses sur la méthodologie de yourSRI, qui mesure l’empreinte CO2 des entreprises individuelles en équivalents CO2 (y compris les gaz à effet de serre autres que le CO2) par rapport à leur chiffre d’affaires. Cela donne l’intensité de CO2.

Il n’est pas indiqué sur quelle base de données le résultat de la mesure à la LUPK a été fondé. Toutefois, on peut noter que le prestataire CSSP sélectionné par le LUPK est en mesure de fournir de quantifier non seulement les émissions de gaz à effet de serre „internes“ du Scope 1 et 2, mais également celles du Scope 3, c’est-à-dire de la chaîne logistique amont et les consommateurs aval. Cela peut être considéré comme équivalent à la détermination par Inrate pour l’autre leader durable et respectueux du climat, NEST.

En vertu du nouveau règlement de placement 2020, la LUPK s’engage à mesurer périodiquement le portefeuille en fonction des critères ESG et/ou de l’intensité en CO2.

Dans son communiqué d’avril 2021, la LUPK informe que sa dernière détermination de l’intensité de CO2 des actions et obligations, effectuée par yourSRI, montre désormais une intensité de CO2 inférieure de 41% à celle des indices de référence mondiaux pour chaque classe d’actifs.

#### Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La LUPK veut réduire davantage l’intensité en CO2 de son portefeuille. Elle intégrera la classe d’actifs “Actions Pacifique” dans la classe d’actifs “Actions Monde” à partir du 1.1.2021. Cette mesure permettra de porter à plus de 95 % la proportion d’actions étrangères gérées selon l’approche ESG best-in-class. En plus de l’impact positif sur le climat, cela augmentera également la note ESG du LUPK.

Avec ce mécanisme „Best-in-Class“ incorporé dans son intégration ESG approfondie, qui sélectionne actuellement les entreprises les plus durables par secteur industriel, la voie vers une plus grande décarbonisation est tracée.

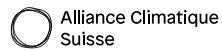
Comme le rapporte la LUPK dans le cadre de sa révision ESG 2020, elle a réussi à faire pression sur son fournisseur d’indices MSCI pour que les indices

MSCI ESG Leaders qu'elle applique donnent encore plus de poids aux risques climatiques à partir de fin 2020.

Octobre 2020 : La LUPK informe l'Alliance climatique sur les nouvelles étapes de la décarbonisation des portefeuilles-titres. Depuis mai 2020, La LUPK les placements principaux de la catégorie "actions européennes" selon l'indice ESG Leaders. Cela permet de réduire l'intensité en CO2 de cette classe d'actifs d'environ 30 % et d'augmenter la note ESG. En outre, la LUPK changera son benchmark pour cette classe d'actifs en faveur de l'indice MSCI Europe ex CH ESG Leaders à partir du 1.1.2021. En outre, la LUPK continue à développer ses investissements dans les infrastructures durables. LUPK a effectué des achats supplémentaires/engagements de capitaux dans trois véhicules d'investissement Clean Energy en 2020.

Avec cet ensemble de mesures déjà mises en œuvre, parmi les institutions de prévoyance les plus importantes, la LUPK est la première caisses de pension classique de la Suisse qui s'est engagée sur la voie de la décarbonisation. Les autres caisses qui ont suivi sont la CPM Migros, la PKBS, la CP CFF, la Asga, mais aussi les institutions gérées par Retraites Populaires (CPEV, CIP et autres), qui se sont fixés un objectif contraignant, mais n'ont pas

encore atteint le même niveau de mise en œuvre que la LUPK, la CPM, la Asga et la PKBS. Contrairement à la PKZH et Retraites Populaires, la LUPK, la PKBS, la CPM et la Asga incluent également les obligations dans la trajectoire de décarbonisation.



---

### **Conclusion:**

Avec la décarbonisation des actions et des obligations à 41% de moins que la moyenne du marché, la LUPK est la caisse de pension de droit public pionnière dans la durabilité.



### **Tendance 2018-2021:**

Évaluation: nettement mieux

---

#### Commentaire de l'Alliance Climatique

- Depuis des années la LUPK travaille sur le thème de la durabilité et a atteint une durabilité et une compatibilité climatique „Best Practice“ et avec attestation pour ses placements mobiliers. Elle veut progresser encore dans cette direction.
- Première parmi les caisses de pension traditionnelles de Suisse, la LUPK est depuis 2019, avec ses actions et ses obligations, sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – max. 1,5°C d'ici 2050.